



# Bulletin Officiel

N° 4455 Mardi 08 Octobre 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION 2

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE BEST LEASE 3

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

ASSURCREDIT – AGE - 4

COTUNACE – AGE - 5

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 6-9

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 10-13

ATL 3 - 2013-2- 14-16

#### AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI - 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- SERVICOM

### ANNEXE II

**OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU  
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE  
« CITY CARS »**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**AUTORISATION D'UNE OPERATION  
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de la « Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur » -COTUNACE-, le Conseil du Marché Financier a autorisé, par décision n° 40 du 26 septembre 2013, la réalisation de l'opération de fusion par absorption de la société « Les Assurances des Crédits Commerciaux » -Assurcrédit- par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur -COTUNACE- et ce, conformément aux dispositions de l'article 416 du Code des Sociétés Commerciales. Cette autorisation a été octroyée sans préjudice des éventuelles dispositions légales régissant l'activité des sociétés concernées par l'opération de fusion envisagée.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

## AVIS DE LA BOURSE

### RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE BEST LEASE

**1-**A partir du **mardi 8 octobre 2013**, les 20 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Best Lease, ainsi que les 10 000 000 d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **30 000 000** d'actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,100 dinars** par action.

Le titre Best Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007580012
- Mnémonique : BL
- Libellé : Best Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Best Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

**2-**La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme –OPF– est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	29	18 300		5 597	6 300	11 897
Amen Invest	488	101 578		18 658	57 451	76 109
ATTIJARI Intermé.	175	250 731		76 870	85 930	162 800
Axis Bourse	110	275 153		111 006	37 140	148 146
BEST Invest	8	23 735		8 716	5 050	13 766
BIAT Capital	140	98 050			95 422	95 422
BNA Capitaux	526	3 942 980	50 000	1 665 749	271 784	1 987 533
CCF	90	102 916		27 987	42 916	70 903
CGF	565	804 291		212 579	326 387	538 966
CGI	67	13 301		4 664	3 300	7 964
MAC SA	261	297 288		83 958	117 280	201 238
MAXULA Bourse	324	88 370			88 370	88 370
MENA Capital	3	2 840			2 840	2 840
SBT	1	100			100	100
SCIF	69	35 020			35 020	35 020
SIFIB BH	77	24 200			24 200	24 200
SOFIGES	25	4 600			4 600	4 600
TSI	297	15 750			15 750	15 750
Tunisie Valeurs	478	676 785		156 229	328 322	484 551
UBCI Finance	2	60 000		27 987		27 987
UIB Finance	33	1 838			1 838	1 838
<b>Total OPF</b>	<b>3 768</b>	<b>6 837 826</b>	<b>50 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>4 000 000</b>

Par ailleurs, BNA Capitaux informe que les **6 000 000** d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **12** investisseurs locaux avertis.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Les Assurances des Crédits Commerciaux « Assurcrédit S.A »**

Siège Social : 7, Rue 8010 – Cité Montplaisir 1073 Tunis

Les Assurances des Crédits Commerciaux « Assurcrédit S.A », porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 octobre 2013 à 9h** au siège de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » : 14 Rue Borjine Montplaisir -1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à la fusion-absorption de la société Les Assurances des Crédits Commerciaux par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,
2. Examen du rapport du Commissaire aux Apports sur la fusion-absorption de la société Les Assurances des Crédits Commerciaux par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,
3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la fusion-absorption de la société Les Assurances des Crédits Commerciaux par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,
4. Approbation des termes et conditions du projet de traité de fusion-absorption de la société Les Assurances des Crédits Commerciaux S.A par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,
5. Dissolution sans liquidation de la société Les Assurances des Crédits Commerciaux,
6. Désignation et pouvoirs à un mandataire à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion.

**AVIS DES SOCIETES****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE  
EXTERIEUR – COTUNACE S.A-**

Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE », porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 octobre 2013 à 11h** à son siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir -1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la Fusion-absorption de la société ASSURCREDIT par la « COTUNACE »
2. Examen du rapport du commissaire aux apports et lecture du rapport du commissaire aux comptes
3. Approbation du projet de la Fusion-absorption de la société ASSURCREDIT par la « COTUNACE » et approbation de la valeur de l'apport financier de la société ASSURCREDIT objet de l'absorption
4. Approbation de l'augmentation de capital de la « COTUNACE » suite à l'absorption de la société ASSURCREDIT
5. Renonciation au droit préférentiel à la souscription des actions émises par les actionnaires de la « COTUNACE » et réservation de l'augmentation aux actionnaires de la société ASSURCREDIT
6. Approbation de la mise à jour des statuts conformément à la décision d'augmentation de capital
7. Désignation des administrateurs de la « COTUNACE »
8. Délégation au conseil d'administration des pouvoirs à l'effet d'accomplir ou de déléguer l'accomplissement de toutes formalités de dépôt, de publications légales ou autres.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant :** L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

#### Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.**

- Suite -

**Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars**

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

---

**Notation de la société :** Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Cotation en bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tr](http://www.cmf.org.tr) et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

**Dénomination de l'emprunt :** «Attijari Leasing 2013-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

#### Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

### **Amortissement et remboursement :**

#### Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

---

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société** : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2013-2 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

**AVIS DES SOCIETES****Augmentation de capital annoncée****Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie  
- UBCI -**

Siège social : 139, avenue de la Liberté –1002 Tunis Belvédère-

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 26 Juillet 2013, de porter le capital social **de 80 493 965 Dinars à 100 007 645 Dinars**, et ce par incorporation de réserves d'un montant de **19 513 680 Dinars**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration de l'UBCI pour assurer la réalisation de la présente augmentation de capital.

Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration, réuni le 26 septembre 2013 a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital à partir du 14/10/2013.

**Modalités de l'augmentation**

Cette augmentation de capital sera réalisée par **l'émission de 3 902 736 actions nouvelles gratuites** de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 16 098 793 actions composant le capital social actuel, **à raison de huit (08) actions nouvelles gratuites pour trente trois (33) actions anciennes** ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution **à partir du 14/10/2013**.

L'UBCI procédera à l'acquisition et l'annulation de 07 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les 3 902 736 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 01/09/2013**.

**Cotation en Bourse**

- Les actions anciennes de l'UBCI seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 14/10/2013.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013 **séparément des actions anciennes**, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013.

**Prise en charge par la STICODEVAM**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 14/10/2013.

<b>A V I S</b>
----------------

<b>COURBE DES TAUX DU 08 OCTOBRE 2013</b>
---

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,786%	1 000,094
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,789%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,797%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,812%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,825%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,830%	1 012,830
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,838%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,850%	1 024,124
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,856%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,863%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,869%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,959%	1 025,464
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,125%	997,660
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,227%	1 000,055
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,994
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,561%	1 038,858
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	983,753
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,921%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	977,580
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,220%		962,928
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,313%	1 037,195
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		951,601

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,917	146,930		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,931	12,933		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,331	1,332		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,073	36,076		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,973	48,977		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	155,340	154,931		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	541,746	540,621		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,827	118,852		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,625	122,680		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,291	116,289		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,766	111,766		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,105	86,085		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	124,105	124,506		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,514	94,444		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,515	106,514		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,129	1 337,692		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 231,676	2 229,775		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	101,187	101,326		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	100,386	101,226		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,375	122,019		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,945	1 197,735		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	122,934	124,677		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,225	15,223		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 863,276	5 889,556		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,461	5 040,605		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,139	2,147		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,869	1,875		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,074	1,081		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,177	107,189
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,399	103,409
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,733	104,746
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,672	101,705
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,538	102,551
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,998	106,008
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	103,098	103,111
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,617	102,628
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,196	103,207
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,600	104,611
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,978	100,989
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,237	103,248
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,123	103,133
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,915	105,926
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,671	104,683
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,406	102,415
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,690	101,702
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,726	103,739
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,606	101,618
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,688	102,699
49	MAXULA INVE TISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,579	103,590
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,566	101,577
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,815	102,825
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,892	103,901
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,381	101,391

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,425	10,426
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,094	102,103
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,641	102,656
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,280	100,349
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,172	66,018
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,735	146,354
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 458,428	1 454,876
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,721	107,707
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,774	105,596
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	84,225	84,143
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,617	16,604
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	259,498	259,534
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,163	35,192
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 288,912	2 279,642
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,895	75,628
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,709	56,674
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,721	99,643
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,989	109,913
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,770	98,650
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,250	11,247
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,868	11,852
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,705	14,683
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,078	14,040
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,567	11,527
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,552	10,529
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,420	10,413
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,611	10,613
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,795	125,749
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,261	125,172
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,052	10,018
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	103,379	103,261
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,696	19,640
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	75,846	76,042
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	77,382	77,611
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,849	96,889
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	89,675	89,260
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,914	96,477
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,401	99,401
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,987	9,988
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,986	9,984
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,792	93,875
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	99,757	100,428
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,028	126,712
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,337	10,449
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	113,505	114,429
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,171	116,536
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	100,879	100,674
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	95,648	96,447
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	177,062	178,569
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	159,306	160,272
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,930	141,485
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 651,893	9 764,427
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,741	19,101
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	126,424	129,524
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 463,935	1 478,056
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	103,205	103,731
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	86,341	86,774
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,191	113,512
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 663,216	8 740,183
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,157	9,344
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,090	9,224

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001  
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie, ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI.

Au 30 Juin 2013

<b>BILAN</b>				
(Exprimé en dinars)				
	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles		2 585	2 585	2 585
Moins : Amortissements		-	2 585	-
	1	-	-	-
Immobilisations corporelles		375 227	334 414	362 680
Moins : Amortissements		-	225 975	-
	2	108 769	108 439	114 481
Immobilisations Financières		10 985 295	4 815 723	5 843 000
Moins : Provisions		-	2 000	-
	3	10 983 295	4 813 723	5 841 000
<b>Total des actifs Immobilisés</b>		<b>11 092 064</b>	<b>4 922 162</b>	<b>5 955 481</b>
Autres actifs non courants	4	207 602	17 380	26 920
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>11 299 666</b>	<b>4 939 542</b>	<b>5 982 401</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		284 423	623 304	365 912
Moins: provisions		-	-	-
	5	284 423	623 304	365 912
Clients et comptes rattachés		11 300 212	7 393 908	9 672 622
Moins: provisions		-	117 959	-
	6	10 354 792	7 275 949	9 130 621
Autres Actifs courants		4 296 256	1 932 436	1 434 958
Moins: provisions		-	117 009	-
	7	4 240 944	1 815 427	1 384 340
Placements et autres actifs financiers	8	41 746	40 200	40 244
Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 556 119	114 951	337 929
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>16 478 024</b>	<b>9 869 831</b>	<b>11 259 046</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>27 777 690</b>	<b>14 809 373</b>	<b>17 241 447</b>

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital Social		2 358 000	2 358 000	2 358 000
Prime d'émission		2 250 000	2 250 000	2 250 000
Réserve Légale		235 800	235 800	235 800
Résultats reportés		1 847 389	1 376 915	1 376 915
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>6 691 189</b>	<b>6 220 715</b>	<b>6 220 715</b>
Résultat de l'exercice		173 499	161 655	470 474
<b>Total des capitaux propres avant affectation résultat</b>	<b>10</b>	<b>6 864 688</b>	<b>6 382 370</b>	<b>6 691 189</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts et dettes assimilées	11	6 416 464	22 184	19 277
Provisions pour risques et charges		-	50 000	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>6 416 464</b>	<b>72 184</b>	<b>19 277</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 609 547	2 377 082	3 532 367
Autres passifs courants	13	4 102 900	2 419 119	3 435 226
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	7 784 091	3 558 618	3 563 388
<b>Total des passifs Courants</b>		<b>14 496 538</b>	<b>8 354 819</b>	<b>10 530 981</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>20 913 002</b>	<b>8 427 003</b>	<b>10 550 258</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>27 777 690</b>	<b>14 809 373</b>	<b>17 241 447</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	15	2 242 604	2 249 742	5 788 723
Autres produits d'exploitation		-	-	128 698
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>2 242 604</b>	<b>2 249 742</b>	<b>5 917 421</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats consommés	16	782 106	1 397 209	3 731 957
Charges de personnel	17	348 236	272 461	524 403
Dotations aux amortissements et aux provisions		435 332	163 532	627 260
Autres charges d'exploitation	18	109 943	96 641	264 011
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 675 617</b>	<b>1 929 843</b>	<b>5 147 631</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>566 987</b>	<b>319 899</b>	<b>769 790</b>
Charges financières nettes	19	- 444 301	- 208 269	- 404 142
Produits des placements	20	53 462	44 478	79 038
Autres gains ordinaires	21	316	20 686	37 064
Autres pertes ordinaires	22	- 2 965	- 15 139	- 11 276
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>173 499</b>	<b>161 655</b>	<b>470 474</b>
Impôt sur les sociétés			-	-
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>173 499</b>	<b>161 655</b>	<b>470 474</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en Dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat net		173 499	161 655	470 474
Ajustements pour :				
- Amortissements et provisions		435 332	163 532	627 260
- Résorption Frais EO		20 359		
- Variations des :				
- Stocks	23	81 489	- 253 875	3 517
- Créances	24	- 1 627 590	- 912 966	- 3 191 680
- Autres actifs courants	25	- 2 861 298	- 238 187	259 291
- Fournisseurs	26	- 922 820	176 102	1 331 387
- Autres passifs courants	27	- 3 960 326	637 485	675 092
- Intérêts courus		153 637	16 317	- 35 968
- Reprise sur Provisions		-	-	- 116 393
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations		-	- 11 000	- 11 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation</b>		<b>- 8 507 718</b>	<b>- 260 937</b>	<b>11 980</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.	28	- 15 718	- 9 569	- 41 478
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		- 514 295	-	- 48 777
Décaissements sur acquisition des autres actifs non courants		-	-	- 27 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	11 000	11 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement</b>		<b>- 530 013</b>	<b>1 431</b>	<b>- 106 255</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions		-	-	-
Décaissements affectés au remboursement des emprunts	29	- 3 468 889	- 1 100 000	- 2 598 111
Encaissements provenant des emprunts	30	14 200 000	1 700 000	3 953 123
Décaissements sur frais d'émission d'emprunts		- 210 001	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>10 521 110</b>	<b>600 000</b>	<b>1 355 012</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 483 379</b>	<b>340 494</b>	<b>1 260 737</b>
Trésorerie au début de l'exercice		- 114 467	- 1 375 204	- 1 375 204
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	1 368 912	- 1 034 710	- 114 467

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 30 Juin 2013**

**A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE**

- ◆ Dénomination de la société : Société SERVICOM
- ◆ Forme juridique : Société anonyme
- ◆ Secteur d'activité : Travaux de télécommunication et de génie civil
- ◆ Siège Social actuel : Cité Eschbilia- Route de Tunis BP107B KAIROUAN
- ◆ Capital Social : 2 358 000 DT
- ◆ N° registre de commerce : B111212003
- ◆ Matricule fiscal : MA/000/826619/W

**B/ PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES**

Les états financiers de la société SERVICOM sont présentés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel.

Les états financiers sont établis selon le modèle autorisé et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société SERVICOM pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**B.1- Les Actifs :**

*B.1.1- Immobilisations incorporelles :*

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois ans, la règle de prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

*B.1.2- Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable n°5.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition hors taxes. Sont inclus dans le coût d'acquisition le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Logiciels	33,33%
Petit matériel d'exploitation	33,33%
Matériel électronique	15% et 33,33%
Installations, Agencements & Aménagements	10% et 20%
Mobilier et équipements de bureaux	10% et 14,28%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	33,33% et 14,28%
Matériel de transport	12,5%

*B.1.3- Immobilisations financières :*

Les immobilisations financières représentent essentiellement le cautionnement du loyer ainsi que les participations financières dans les sociétés SERVITRA, SIRTTP-S, SERVIPRINT, SERVITRADE, SERVITEL et ALSHOUROUK.

*B.1.4- Autres Actifs non courants :*

Ce compte enregistre les frais préliminaires ainsi que d'autres charges à répartir.

Les frais préliminaires sont amortis sur 3 ans selon la méthode linéaire conformément à la norme 10 du système comptable des entreprises.

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire sont amortis au prorata des charges financières liées à l'emprunt.

**B.1.5- Les stocks :**

La méthode de comptabilisation adoptée est la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués sur la base du coût unitaire moyen pondéré.

**B.2- Les Passifs :**

**B.2.1- Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique regroupe les fournisseurs d'exploitation ainsi que les fournisseurs factures non parvenues.

**B.3- Les comptes de charges et de produits :**

**B.3.1- Règle de prise en compte des charges :**

Les charges sont constatées dès leurs engagements.

**B.3.2- Règle de prise en compte des revenus :**

Les produits sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir.

**C/ NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute s'élève au 30/06/2013 à 2 585 DT et comporte deux logiciels informatiques, acquis en 2005 et en 2006.

**NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 30/06/2013 à 375 227 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	1 114	1 114	1 114
MATERIEL & OUTILLAGES INDUSTRIELS	57 863	57 863	57 863
AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS	7 964	7 964	7 964
MATERIEL DE TRANSPORT	109 580	109 580	109 580
EQUIPEMENTS DE BUREAU	37 616	36 822	36 822
MATERIELS INFORMATIQUES	152 251	114 246	140 498
MATERIELS ELECTRONIQUES	8 839	6 825	8 839

**Total** **375 227** **334 414** **362 680**

Le tableau d'amortissement est présenté en Annexe 1.

**NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 10 983 295 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
TITRES DE PARTICIPATION (1)	10 977 695	4 813 403	5 835 400
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	7 600	2 320	7 600
PROVISION / DEPRECIATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- 2 000	- 2 000	- 2 000

**Total** **10 983 295** **4 813 723** **5 841 000**

(1) Les titres de participation sont présentés en Annexe 2.

**NOTE 4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 207 602 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Charges engagées / introduction en bourse	74 173	74 173	74 173
Charges engagées HB consulting	24 000	24 000	24 000
Charges engagées BERT	26 760	26 760	26 760
Notation Emprunt Obligataire FITCH RATING	27 000	-	27 000
Frais d'émission Emprunt Obligataire	210 001	-	-
Résorption 2009	- 24 724	- 24 724	- 24 724
Résorption 2010	- 32 725	- 32 725	- 32 725
Résorption 2011	- 41 644	- 41 644	- 41 644
Résorption 2012	- 25 920	- 8 460	- 25 920
Résorption 2013	- 29 319	-	-
<b>Total Autres Actifs Non courants</b>	<b>207 602</b>	<b>17 380</b>	<b>26 920</b>

**NOTE 5 STOCKS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 284 423 DT détaillés comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
STOCK MATIERES & FOURNITURES	284 423	623 304	365 912
<b>Total</b>	<b>284 423</b>	<b>623 304</b>	<b>365 912</b>

**NOTE 6 CLIENTS**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 10 354 792 DT au 30/06/2013 contre un solde de 7 275 949 DT au 30/06/2012. Ce montant se rapporte en totalité à des créances sur clients d'exploitation.

Le solde des clients se détaille au 30/06/2013 comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
CLIENTS LOCAUX	9 913 389	6 377 825	8 294 794
CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	1 377 602	982 547	1 370 759
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	9 221	33 536	7 069
PROVISION SUR LES COMPTES CLIENTS	- 945 420	- 117 959	- 542 001
<b>Total</b>	<b>10 354 792</b>	<b>7 275 949</b>	<b>9 130 621</b>

**NOTE 7 AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 4 240 944 DT détaillés comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE	395 845	242 390	12 622
CONSIGNATION DOUANE	2 266	2 266	2 266
AVANCES AU PERSONNEL	6 000	6 000	6 000
RETENUES A LA SOURCE	5 574	2 565	7 302

TFP	-	780	-
TVA RECUPERABLE	576	26 247	-
CREDIT TVA A REPORTER	900 073	479 916	829 593
IMPOT DIFFERE IS	72 372	57 208	64 509
DEBITEURS DIVERS	60	60	60
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	117 573	60 071	45 268
COMPTE DE GROUPE SERVIPRINT	73 905	20 142	41 462
COMPTE DE GROUPE SERVITRADE	1 891 963	979 574	263 657
COMPTE DE GROUPE SERVITRA	795 968	-	128 138
COMPTE D'ATTENTE	34 081	55 217	34 081
PROVISION / AUTRES ACTIFS COURANTS	- 55 312	- 117 009	- 50 618

<b>Total</b>	<b>4 240 944</b>	<b>1 815 427</b>	<b>1 384 340</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

#### **NOTE 8 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 41 746 DT se détaillant comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
BHO SICAV	41 746	40 200	40 244
<b>Total</b>	<b>41 746</b>	<b>40 200</b>	<b>40 244</b>

Les titres BHO SICAV ont été évalués au 30-06-2013 à leur valeur liquidative soit 100,474 DT.

#### **NOTE 9 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
ATB	73 385	102 631	74 565
UBCI	798	1 572	797
STB	4 808	4 997	4 832
ATTIJARI BANK	2 658	2 755	2 706
BTE	*	603	248 649
BH	1 467 473	**	1 241
POSTE	365	365	365
CAISSE	6 632	2 028	4 774
<b>Total</b>	<b>1 556 119</b>	<b>114 951</b>	<b>337 929</b>

\* Soldes créditeurs au 30-06-2013

\*\* Soldes créditeurs au 30-06-2012

#### **NOTE 10 CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille au 30/06/2013 comme suit :

Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	------------------	--------------------	------------------------	-------

Total des capitaux propres au 31-12-2011	2 358 000	2 250 000	173 564	959 887	479 264	6 220 715
--	-----------	-----------	---------	---------	---------	-----------

Augmentation de capital						-
Réduction de capital						-
Affectation résultat 2011			62 236	417 028	- 479 264	-
Résultat au 31/12/2012					470 474	470 474

Total des capitaux propres au 31/12/2012	2 358 000	2 250 000	235 800	1 376 915	470 474	6 691 189
--	-----------	-----------	---------	-----------	---------	-----------

Augmentation de capital						-
Réduction de capital						-
Affectation résultat 2012				470 474	- 470 474	-
Distribution de dividendes						-
Résultat au 30/06/2013					173 499	173 499

Total des capitaux propres au 30/06/2013	2 358 000	2 250 000	235 800	1 847 389	173 499	6 864 688
--	-----------	-----------	---------	-----------	---------	-----------

#### NOTE 11 EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique au 30/06/2013 s'élève à 6 416 464 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
EMPRUNT LEASING	16 464	22 184	19 277
EMPRUNT OBLIGATAIRE	6 400 000	-	-
<b>Total</b>	<b>6 416 464</b>	<b>22 184</b>	<b>19 277</b>

#### NOTE 12 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 927 308	991 557	2 538 665
FOURNISSEURS EFFETS A PAYER	493 179	273 242	337 311
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	189 060	1 112 283	656 391
<b>Total</b>	<b>2 609 547</b>	<b>2 377 082</b>	<b>3 532 367</b>

#### NOTE 13 AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde des autres passifs courants au 30/06/2013 se détaille comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES	78 790	72 661	61 201
PERSONNEL REMUNERATION DUES	37 435	26 330	-
ETAT RECEVEUR DE FINANCES	89 252	25 765	81 158
TVA A REGULARISER	5 308	-	-
TVA/CA NON ENCORE ENCAISSEE	1 161 313	740 690	1 075 850

C N S S	37 773	26 931	34 581
CHARGES A PAYER	310 630	270 972	24 310
PDTS CONSTATES D'AVANCE	40 380	44 467	45 962
PDTS A RECEVOIR	12 252	-	-
PROVISION / CONGES	97 248	74 151	78 241
CREDITEURS DIVERS	10	10	10
COMPTE D'ATTENTE	83 371	-	83 370
COMPTE GROUPE SERVITRA	*	119 874	**
COMPTE GROUPE SERVICOM IT	703 176	339 640	526 313
COMPTE GROUPE SERVITEL	1 445 962	677 628	1 424 230

<b>Total</b>	<b>4 102 900</b>	<b>2 419 119</b>	<b>3 435 226</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

\* Solde débiteur en 2013

\*\* Solde débiteur en 2012

**NOTE 14 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
AVANCE / FRE ATB	-	956 100	492 565
AVANCE / FRE BH	-	217 384	-
ECHEANCE A MOINS D'UN AN / EO	1 600 000	-	-
ECHEANCE A MOINS D'UN AN / AQUIS LEASING	6 348	7 442	6 706
BILLETS DE TRESORERIE A COURT TERME	5 636 123	1 200 000	1 263 123
INTERETS COURUS/ AQUIS LEASING	7 122	66 315	14 030
INTERETS COURUS / EO	160 545	-	-
EMPRUNT ABC BANK	145 000	595 000	586 889
EMPRUNT AXIS TRÈS	-	500 000	1 200 000
ZITOUNA BANK	71	-	47
BH	*	16 349	-
ABC BANK	28	28	28
BTE	228 854	**	**

<b>Total</b>	<b>7 784 091</b>	<b>3 558 618</b>	<b>3 563 388</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

\* Solde débiteur au 30-06-2013

\*\* Soldes débiteurs en 2012

**NOTE 15 REVENUS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 2 242 604 DT détaillé comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
TRAVAUX DE GENIE CIVIL	415 777	842 803	2 066 861
TRAVAUX DE CABLAGE	361 989	1 402 874	1 821 268
TRAVAUX RESEAUX	1 419 052	-	1 445 619
MATERIELS ET ACCESSOIRES	33 362	89 824	155 469
VARIATION DES CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	12 424	- 85 759	299 506

<b>Total</b>	<b>2 242 604</b>	<b>2 249 742</b>	<b>5 788 723</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

**NOTE 16**      **ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
ACHAT STOCKE FOURNITURES & CABLES	-	29 927	158 309
ACHAT STOCKE MATIERES	46 594		15 351
ACHAT STOCKE FOURNITURES RESEAU	432 869	429 868	1 496 015
VARIATION DES STOCKS	81 489	- 253 875	3 517
SOUSTRAITANCE CHANTIER	159 540	1 161 978	1 979 665
SOUSTRAITANCE GENERALE	-	5 723	8 547
CONTROLE ET ESSAIE	-	-	4 916
SERVICE GPS	-	324	325
MAGASINAGE	5 361	411	3 104
FRAIS DOUANE	32 505	1 923	6 086
LOCATION MAISONS POUR CHANTIER	-	1 500	1 500
TRANSPORT/CHANTIER	6 209	630	794
PETIT MATERIEL POUR CHANTIER	-	36	40
ACQUISITION FOURNITURES / CHANTIER	344	280	335
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	80	100	407
AUTRES FRAIS / CHANTIER	-	-	42
LOCATION MATERIEL POUR CHANTIER	-	-	40
EAU ELECTRICITE	2 776	547	1 155
FOURNITURES DE BUREAU	5 581	337	7 325
GASOIL	-	5 051	11 881
FOURNITURES CONSOMMABLES ENERGIE	7 042	22	30
ACHATS CONSOMMES	-	12 400	-
AUTRES ACHATS/REGULARISATIONS	1 716	27	32 573
<b>Total</b>	<b>782 106</b>	<b>1 397 209</b>	<b>3 731 957</b>

**NOTE 17**      **CHARGES DE PERSONNEL**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
REMUNERATIONS AU PERSONNEL	296 493	222 179	428 848
AUTRES CHARGES SOCIALES	51 743	38 349	80 392
FRAIS DE FORMATION AU PERSONNEL	-	11 933	15 163
<b>Total</b>	<b>348 236</b>	<b>272 461</b>	<b>524 403</b>

**NOTE 18**      **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
LOYER	19 485	3 261	23 744
ENTRETIENS ET REPARATIONS	1 933	5 148	5 825

PRIMES D'ASSURANCE	5 282	2 081	4 620
ETUDES ET RECHERCHES	1 301	1 000	1 000
HONORAIRES	12 500	41 023	39 607
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	-	5 739	5 739
ANNONCES ET INSERTIONS	4 711	577	8 349
PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	3 500	3 523	8 796
MAIN LEVE/VEHICULE	-	25	25
DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	2 678	3 547	5 928
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	346	1 027	2 228
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	20 051	1 589	3 493
FRAIS PARTICIPATION / MARCHES	1 408	-	8 173
JETONS DE PRESENCE	12 500	10 000	8 750
ETAT IMPOTS ET TAXES	24 248	18 101	137 734

<b>Total</b>	<b>109 943</b>	<b>96 641</b>	<b>264 011</b>
--------------	----------------	---------------	----------------

**NOTE 19      CHARGES FINANCIERES NETTES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
INTÉRÊTS AVANCES / FACTURES	71 220	41 575	48 411
INTÉRÊTS / DIVERS EMPRUNTS	323 859	99 875	306 395
RESORPTION FRAIS / EO	20 359	-	-
COMMISSIONS BANCAIRES DIVERSES	6 790	78 501	81 796
AUTRES CHARGES FINANCIERES	22 073	2 394	- 6 832
PRODUITS FINANCIERS / CORPORATE PAC	-	- 14 076	- 25 628
<b>Total</b>	<b>444 301</b>	<b>208 269</b>	<b>404 142</b>

**NOTE 20      PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
PRODUITS FINANCIERS / SICAV	1 505	1 402	1 446
INTERETS / COMPTES COURANTS / FILIALES	51 957	43 076	77 592
<b>Total</b>	<b>53 462</b>	<b>44 478</b>	<b>79 038</b>

**NOTE 21 AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
REMBOURSEMENT ASSURANCE	-	5 915	5 915
GAIN SUR CESSION MATERIEL DE TRANSPORT	-	11 000	11 000
DIVERS GAINS	316	3 771	20 149
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>20 686</b>	<b>37 064</b>

**NOTE 22 AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
FRAIS PARTICIPATION MARCHE	-	5 548	-
IMPOTS TAXES PENALITES & AMENDES	2 762	1 612	2 445
DIVERS PERTES ORDINAIRES	203	7 979	8 831
<b>Total</b>	<b>2 965</b>	<b>15 139</b>	<b>11 276</b>

**NOTE 23 VARIATION DES STOCKS**

Rubrique	30/06/2013
STOCK AU 31/12/2012	365 912
STOCK AU 30/06/2013	- 284 423
<b>VARIATION DES STOCKS</b>	<b>81 489</b>

**NOTE 24 VARIATION DES CREANCES**

Rubrique	30/06/2013
CREANCES CLIENTS AU 31/12/2012	9 672 622
CREANCES CLIENTS AU 30/06/2013	- 11 300 212
<b>VARIATION DES CREANCES</b>	<b>- 1 627 590</b>

**NOTE 25 VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Rubrique	30/06/2013
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2012	1 434 958
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 30/06/2013	- 4 296 256
<b>VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>- 2 861 298</b>

**NOTE 26 VARIATION DES FOURNISSEURS****Rubrique** **30/06/2013**

TOTAL DES FOURNISSEURS AU 31/12/2012	- 3 532 367
TOTAL DES FOURNISSEURS AU 30/06/2013	2 609 547

**VARIATION DES FOURNISSEURS** **- 922 820****NOTE 27 VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS****Rubrique** **30/06/2013**

AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2012	- 3 435 226
AUTRES PASSIFS COURANTS AU 30/06/2013	4 102 900
CONVERSION CREANCE SERVITRA	- 2 392 000
CONVERSION CREANCE SERVITRADE	- 2 236 000

**VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS** **- 3 960 326****NOTE 28 DECAISSEMENTS SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles** **30/06/2013**

TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES (N)	- 12 547
EMPRUNT LEASING LT (N-1)	- 19 277
EMPRUNT LEASING LT (N)	16 464
EMPRUNT LEASING CT (N-1)	- 6 706
EMPRUNT LEASING CT (N)	6 348

**Total** **- 15 718****NOTE 29 DECAISSEMENTS AFFECTES AU REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS****Décaissements affectés au remboursement des emprunts** **30/06/2013**

Remboursement de l'emprunt AXIS TRESOR	- 2 400 000
Remboursement emprunt ABC BANK	- 441 889
Remboursement Billets de trésorerie	- 627 000

**Total** **- 3 468 889****NOTE 30 ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS****Encaissements provenant des emprunts** **30/06/2013**

Encaissement provenant de l'émission d'Emprunt Obligataire	8 000 000
Encaissement de l'emprunt AXIS TRESOR	1 200 000

Encaissement provenant des billets de trésorerie	5 000 000
--	-----------

**Total** **14 200 000**

**NOTE 31** **TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

**Trésorerie à la clôture** **30/06/2013**

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	1 556 119
PLACEMENTS SICAV	41 746
CONCOURS BANCAIRES	- 228 953
CREDIT DE MOBILISATION DE CREANCES	-

**Total** **1 368 912**

**NOTE 32** **INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

Les opérations réalisées avec les sociétés membres du groupe rentrant dans le cadre des informations à fournir sur les parties liées, conformément à la norme comptable n°39, sont résumées dans le tableau suivant :

Partie Liées	SERVITRA	SERVITRADE	SERVIPRINT	SERVITEL	SERVICOM IT	AL CHOUROUK
Relation avec SERVITRA	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
<b>Créances</b>						
- Créances clients	29 838	641	50 178		5 935	325 000
- Comptes courants	795 968	1 891 963	73 905			
<b>Produits</b>						
- Ventes ou prestation de services	286	543	395		5 431	325 000
- Autres produits						
- Dividendes						
- Produits financiers	19 792	29 809	2 356			
<b>Dettes</b>						
- Dettes fournisseurs	9 149		6 460		121	
- Comptes courants				1 445 962	703 176	
- Charges à payer						
<b>Charges</b>						
- Achats de matières et services (HT)			5 571			
- Autres charges (HT)						
- Charges financières (HT)				53 732	25 418	
- Dotations aux provisions						
<b>Investissements</b>						
- Achats d'immobilisations corporelles			11 146			

**NOTE 33** **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 Juin 2013 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**NOTE 34      ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- Les engagements de garanties données se présentent sous forme de cautions bancaires accordées aux clients de SERVICOM. Ils totalisent au 30/06/2013 un montant de 1 509 634 DT se détaillant comme suit :

<b>Nature Banque</b>	<b>ATB</b>	<b>BH</b>	<b>UBCI</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Cautions Provisoires</i>	22 800	-	-	<b>22 800</b>
<i>Cautions Définitives</i>	591 078	84 158	11 450	<b>686 686</b>
<i>Cautions de RG</i>	376 459	151 184	56 060	<b>583 703</b>
<i>Caution D'avance</i>	166 676	31 249	-	<b>179 925</b>
<i>Autres Cautions</i>	-	18 520	-	<b>18 520</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 157 013</b>	<b>285 111</b>	<b>67 510</b>	<b>1 509 634</b>

- SERVICOM a donné sa caution solidaire pour permettre à SERVITRA d'obtenir des crédits de gestion auprès de ses bailleurs de fonds. Le montant de l'engagement garanti s'élève à 17 200 000 dinars.
- SERVICOM a donné sa caution solidaire pour permettre à SERVITRADE d'obtenir des crédits de gestion. Le montant de l'engagement garanti s'élève à 7 800 000 dinars.
- Mr Majdi Zarkouna, PDG de la société SERVICOM, a émis des cautions personnelles et solitaires au profit de la société SERVICOM détaillées comme suit :

<b>Nature de la caution</b>	<b>Montants en DT</b>
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les engagements bancaires	2 000 000
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les contrats de leasing	568 146
<b>TOTAL</b>	<b>2 568 146</b>

- La société SERVICOM HOLDING SA a donné en nantissement au profit de la Tuniso-Seoudienne d'intermediation (TSI) 150 000 actions SERVICOM, et ce en garantie de la bonne fin de toutes opérations et de tout engagements de la société SERVICOM envers la TSI, d'un ou de plusieurs de ses clients mandatés, et d'un ou de plusieurs OPCVM gérés par elle, quelle que soit la nature.
- La société SERVICOM HOLDING SA a donné en nantissement au profit de TUNISIE SICAV 75 000 actions SERVICOM et ce en garantie de l'émission par SERVICOM d'un billet de trésorerie de 1 500 000 DT souscrit pour une période de 180 jours commençant le 28-06-2013 et échant le 25-12-2013.
- La société SERVICOM HOLDING SA a donné en nantissement au profit de SICAV BH Obligataire 120 000 actions SERVICOM et ce en garantie de l'émission par SERVICOM d'un billet de trésorerie de 1 500 000 DT souscrit pour une période de 120 jours commençant le 18-03-2013 et échant le 06-07-2013.

## Annexe 1

Tableau Récap des Immobilisations Corporelles au 30-06-2013

Libellé	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		31/12/2012	Acquisitions 2013	Cessions 2013	30/06/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations/ cessions	30/06/2013	30/06/2013
LOGICIEL	33,33%	2 585	-	-	2 585	2 585	-	-	2 585	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>2 585</b>			<b>2 585</b>	<b>2 585</b>			<b>2 585</b>	
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	33,33%	1 114		-	1 114	1 114		-	1 114	-
MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIEL	10%	57 863		-	57 863	35 264	2 718	-	37 982	19 881
AGENCEMENT & AMENAGEMENT	10%/20%	7 964		-	7 964	5 225	508	-	5 733	2 231
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	109 580			109 580	66 764	2 832	-	69 596	39 984
EQUIPEMENT DE BUREAU	10%/14,28%	36 822	794	-	37 616	26 330	1 786	-	28 116	9 500
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33%/14,28%	140 498	11 753		152 251	106 913	9 849	-	116 762	35 489
MATERIEL ELECTRONIQUE	33,33%/15%	8 839			8 839	6 589	566	-	7 155	1 684
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>362 680</b>	<b>12 547</b>		<b>375 227</b>	<b>248 199</b>	<b>18 259</b>		<b>266 458</b>	<b>108 769</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>		<b>365 265</b>	<b>12 547</b>		<b>377 812</b>	<b>250 784</b>	<b>18 259</b>		<b>269 043</b>	<b>108 769</b>

## Annexe 2

Tableau Récap des titres de participation au 30-06-2013

Sociétés émettrices	Participations au 31-12-2012			Libération de l'exercice 2013	Acquisitions de l'exercice				Cessions de l'exercice			Participations au 30-06-2013		
	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée		Valeur Brute	Conversion en compte courant	Libérée	Non Libérée	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée
SERVITRA	3 171 709	3 171 709	-	-	514 295	2 392 000	514 295	-	-	-	-	6 078 004	6 078 004	-
SIRTTPS	44 750	44 750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 750	44 750	-
SERVIPRINT	186 144	186 144	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186 144	186 144	-
SERVITRADE	2 219 962	2 219 962	-	-	-	2 236 000	-	-	-	-	-	4 455 962	4 455 962	-
SERVITEL	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-
AL CHOUROUK (Libye)	709 417	212 825	496 592	-	-	-	-	-	-	-	-	709 417	212 825	496 592
<b>TOTAL</b>	<b>6 331 992</b>	<b>5 835 400</b>	<b>496 592</b>	<b>-</b>	<b>514 295</b>	<b>4 628 000</b>	<b>514 295</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 474 287</b>	<b>10 977 695</b>	<b>496 592</b>

Messieurs les Actionnaires de la Société SERVICOM-SA,

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES  
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
AU 30 JUIN 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société SERVICOM-SA couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2013.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SERVICOM-SA, comprenant le bilan au 30 juin 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être révélés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

SERVICOM détient une participation libérée de 213 KDT au capital de la filiale ASHOUROUK, établie à TRIPOLI. Compte tenu de la situation actuelle en Lybie, des restrictions dont l'importance et la durée ne pourraient être déterminées avec certitude, risquent d'impacter la valeur comptable de cet actif. La direction de la Société estime que la situation actuelle en Lybie ne présente pas de risques importants pouvant impacter la valeur de cet actif.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de ce qui a été mentionné au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société SERVICOM-SA arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 04 Octobre 2013.

**Le Commissaire aux Comptes**

**BDO TUNISIE**

**Adnène ZGHIDI**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société CITY CARS.

Dans le cadre du prospectus, la société CITY CARS a pris les engagements suivants :

- ✓ Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- ✓ Régulariser la durée du mandat de Monsieur Mehdi Mahjoub en tant que Directeur Général afin de la concorder avec la durée de son mandat en tant qu'Administrateur ;
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- ✓ Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- ✓ Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'initiateur de l'offre la société El Karama Holding, représentée par son PDG Monsieur Mohamed Ali Chekir, s'engage à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse;

- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe CITY CARS.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 07/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 13 500 000 actions de nominal un (01)\* dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société CITY CARS se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 10,950 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de 10,950 DT l'action.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

## **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1)<sup>\*</sup> dinar chacune, représentant 30% du capital de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 1 498 500 actions au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global** de 2 551 500 actions, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de 15% du capital de la société.**

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** CITY CARS

**Siege social :** 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 22/08/2007

**Capital social :** 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)<sup>\*</sup> dinar entièrement libérées.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

**Législation particulière applicable :** La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative a la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

**Objet social :** La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
- 2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
- 3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013** au **08/11/2013** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/10/2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **08/11/2013** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1999 actions.
- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.

**Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 675 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

---

\*Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

▪ **Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital social après cession	Répartition en % de l'OPF
<b>Catégorie A :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.	1 012 500	11 086 875	7,50%	67,57%
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions.	166 360	1 821 642	1,23%	11,10%
<b>Catégorie C :</b> Personnes physiques et/ou morales étrangères, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.	319 640	3 500 058	2,37%	21,33%
<b>Total</b>	<b>1 498 500</b>	<b>16 408 575</b>	<b>11,10%</b>	<b>100,00%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie B :** Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

**Transmission des ordres et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse-intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

## **6-2- Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, 2 551 500 actions représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Sans fractionnement,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.**

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C de l'Offre à Prix Ferme.

### **Transmission des ordres:**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

### **Soumission et vérification des ordres :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN 0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

## **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».*

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de 2 573 250 dinars, répartie comme suit :
  - o 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company
  - o 999 997,800 dinars par Al Karama Holding
- Un total de 235 000 titres, réparti comme suit :
  - o 143 676 titres par Automobile Investment Company
  - o 91 324 titres par Al Karama.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

## **12- Régulation du cours boursier**

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13-839** du **03 octobre 2013** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du Conseil du Marché Financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).